

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatorze Avril à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mr JACQUINET Benoît, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mme CARRE Annick, Mme HOFFMANN Noémie, Mme LELOUP Sylvie, Mme SONGY Catherine.

Mme Annick CARRE a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre RAUX,
Mme Sylvie LELOUP a donné pouvoir à Mme Annick CARRE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Jérémy ADAM est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE :

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe Zone Artisanale dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la Commune dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h50.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2022 du Budget annexe Zone Artisanale qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2022	231 856.12	7 326.01	-224 530.31
	Solde Antérieur reporté	0.00	46 347.91	46 347.91
	Excédent ou déficit global			-178 182.20
Section Investissement	Résultats propres l'exercice 2022	21 696.41	231 594.48	209 898.07
	Solde Antérieur reporté	180 898.07	0.00	-180 898.07
	Excédent ou déficit global			+29 000.00
RESTES A REALISER 31/12/2022	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Résultats cumulés (y compris RAR)		434 450.60	285 268.40	-149 182.20

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2022 du Budget de la Commune qui peut se résumer ainsi :

Compte Administratif

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2022	483 953.95	648 596.73	+164 642.78
	Solde Antérieur reporté	0.00	345 340.39	0345 340.39
	Excédent ou déficit global			+509 983.17
Section Investissement	Résultats propres l'exercice 2022	679 708.32	1 049 913.95	+370 205.63
	Solde Antérieur reporté	281 204.36	0.00	-281 204.36
	Excédent ou déficit global			+89 001.27
RESTES A REALISER 31/12/2022	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	388 630.00	121 800.00	-266 230.00
Résultats cumulés (y compris RAR)		1 833 496.63	2 165 651.07	+332 754.44

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPRISE DU RESULTAT BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget de l'exercice 2023 les résultats de l'exercice 2022 comme suit :
Affectation en réserves en section d'investissement au compte 1068 :
De **177 228.73 €**
Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 :
De **+89 001.27 €**
Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 :
De **+ 332 754.44 €**

Suite à la clôture du budget annexe « Zone Artisanale » il convient d'intégrer les résultats de celui-ci au budget de la commune :

Report définitif :

- Report en section d'investissement en recettes au compte 001 :
De **+118 001.27 € (89001.27 € + 29 000.00 € (Zone Artisanale))**
- Affectation en réserves en section d'investissement au compte 1068 :
De **+177 228.73 €**
- Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 :
De **+154 572.24 € (332 754.44 € - 178 182.20 € (Zone Artisanale))**
- **D'inscrire** ces crédits au Budget Principal 2023.

VOTE DES TAUX 2023 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année **2023 :**

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **37.00 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **15.24 %**
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : **16.23%**

EFFACEMENT DE RESEAUX CHEMIN D'AULNAY (GRANDE RUE) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et de télécommunication du Chemin d'Aulnay (*Grande Rue*) de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

TRAVAUX	MONTANT	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
Effacement du réseau BT	16 000.00 €	800.00 €
Effacement du réseau Orange	5 876.30 €	5876.30 €
Effacement du réseau Eclairage Public	8000.00 €	6623.92 €

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux Chemin d'Aulnay (Grande Rue), sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM,
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

DUREE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DU SIEM EFFACEMENT RUE DU MOULIN (SOLDE) ET RUE DES MUROTS :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adopter la durée d'amortissement suivante :

BIEN	DUREE D'AMORTISSEMENT
Fonds de concours SIEM pour les travaux d'enfouissement de réseaux Rue du Moulin (solde) et Rue des Murots	10 ans

DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE PN50 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tenue de plusieurs réunions concernant le passage à niveau 50 et notamment la sécurisation de celui-ci par le maintien à titre dérogatoire du feu R24 pour une durée de 3 ans dans l'attente d'un aménagement réglementaire.

Afin de trouver une solution adaptée il est nécessaire de réaliser une étude par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) qui déterminera les enjeux ainsi que les pistes d'actions de sécurité à mener pour les opérations de sécurisation.

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la proposition technique et financière du CEREMA ainsi que le plan de financement et à solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Montant total de l'Etude TTC.....	8 970.00 €
Subvention attendue 50 %.....	<u>4 485.00 €</u>
Reste à la charge de la commune par autofinancement (fonds propres).....	4 485.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter** le proposition technique et financière du CEREMA,
- **D'approuver** le plan de financement,
- **D'autoriser** Mr le Maire à déposer le dossier de demande de subventions auprès de la Préfecture de la Marne.

TRAVAUX SALLE DES FETES :

L'entreprise de maçonnerie Bellezza poursuit les modification des ouvertures en façades côté rue, puis côté jardin.

La pose des menuiseries par l'entreprise Mansion est prévue semaine 18 ;

Intervention également des entreprises Haezebrouck, lot électricité et Qualit & clim lot plomberie VMC.

LOTISSEMENT DES MUROTS :

Les appels d'offres sont terminés pour la 1^{ère} tranche de voirie dans le lotissement des Murots. Les devis sont en dessous de l'estimatif.

Présentation du rapport d'analyse des offres le 25 avril 2023 par le bureau AD P Damien Arrouart.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Bruno ADNET